

# LA RÉUNION

DU

## COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

---

Le Comité International Olympique s'est réuni à Paris le mardi 21 Mai 1901, et les jours suivants. Comme il avait été annoncé, cette réunion placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République française, s'est tenue dans les salons de l'Automobile Club de France, gracieusement mis à la disposition du Comité International. Aussi le baron Pierre de Coubertin, en ouvrant la première séance, a-t-il tenu à exprimer tout d'abord les remerciements de ses collègues et les siens pour le chef de l'Etat ainsi que pour le Président et le Comité de l'Automobile Club. Puis le baron Godefroy de Blonay (Suisse) ayant bien voulu accepter les laborieuses fonctions de secrétaire, on s'est mis aussitôt à l'œuvre. Cette session était la quatrième depuis le rétablissement des Jeux Olympiques. Le Comité, en effet, s'assembla à Paris en Juin 1894, au lendemain de la clôture du Congrès de Paris, puis à Athènes en Avril 1896, et ensuite au Havre, en juillet 1897 ; la longue durée des concours de 1900, répartis sur une période de plusieurs mois ne permit pas de tenir séance, les délégués étrangers n'ayant pu s'entendre pour faire coïncider leur séjour sur les bords de la Seine. Il fut dès lors spécifié qu'une réunion aurait lieu au cours de l'année 1901. La ville de Prague, l'une des capitales de la Gymnastique, s'était aimablement offerte à accueillir les membres du comité : mais la présence à Paris d'un certain nombre de ses collègues obligea M. de Coubertin à choisir cette ville comme lieu de réunion. Au début de la session, le D<sup>r</sup> Jiri Guth (Bohême) s'est fait, au nom de la municipalité de Prague, l'interprète des regrets causés par cette nécessité et a exprimé l'espoir qu'une des sessions à venir pourrait être tenue à Prague.

Après avoir entendu et approuvé le compte-rendu de la gestion présidentielle pendant les années écoulées depuis le Congrès Olympique du Havre, le Comité International a abordé l'objet principal de ses délibérations.

LES JEUX OLYMPIQUES DE 1904

Il s'agissait de fixer le lieu de la troisième olympiade, de désigner la ville où seraient célébrés les Jeux Olympiques de 1904. M. de Coubertin donne lecture des documents suivants que nous croyons devoir reproduire *in-extenso*, vu leur importance.

*The President of the International Olympian Committee,  
Paris.*

*Chicago, May, 2, 1901*

Dear Sir,

At the request of the Olympian games Committee of this city I beg to transmit to you a formal request that Chicago be selected by your Committee for the games of 1904. Supplementary thereto is a letter from the Président of the University of Chicago tendering the use of the University athletic equipment, in case we should prefer to hold the contests in that portion of the City. Should we do so, our expenses will be materially diminished and the surplus accruing to the International committee would be proportionately increased. It is, however possible that we may decide to construct a stadium ou the lake front, in the center of the city, if we meet with no legal or other difficulties. I enclose the offer of President Harper, in order to indicate, that we vhall under no circumstances be embarrassed by lack of suitable equipment and that we are thereby, even at this early date prepared to provide for the games in a manner that would insure their greatest possible success.

Trusting that Chicago which has never failed of success will have the opportunity of exerting its energies in promoting the great work which you have so well organized, I remain, with assurances to you of my deep esteem.

Very faithfully,

H. J. FURBER Jr.

*The President and Members of the International Olympian  
Committee, Paris.*

*Chicago May. 1<sup>st</sup> 1901.*

Gentlemen,

We the undersigned citizens of Chicago, having organized ourselves into a Committee for the purpose of inaugurating and conducting under your honorable auspices the Olympian games of 1904, respectfully inform you that the result of efforts we have made to secure the funds with which properly to provide for the holding of said contests, has been such as to convince us of the warm support and interest of our fellow-citizens and of our ability to carry out the plans proposed in the prospectus herewith submitted, substantially as therein set forth.

We therefore beg to present to your honorable Committee our request, that Chicago be selected as the city wherein the games of 1904 shall be conducted; and we promise should your choice be favorable to us, that our best efforts will be exercised to render the contests a success creditable both to your committee and to the city in whose behalf we speak.

And we further agree that all gate receipts and other revenues derived from the holding of said games, over and above the money thereon and in connection therewith actually expended plus 10 o/o per annum for the term of the investment shall, in the manner set forth in the said prospectus, become the property of the International Olympian Committee.

And we further respectfully invite your honorable members to become the guests of our Committee while in attendance at said games and during their journey to and from Chicago.

Respectfully.

HARRY G. SELFRIDGE,  
E. FLETCHER INGOLS,  
FRANK O. LOWDEN,  
JAMES H. ECKELS,  
WILLIAM A. GILES  
JOHN BARTON PAYNE,  
VOLNEY W. FOSTER,

WILLIAM R. HARPER,  
B. G. ROSENTHAL,  
H. J. FURBER JR.  
C. L. HUTCHINSON,  
H. H. KOHLSAAT,  
E. A. POTTER,

*Baron Pierre de Coubertin, Paris.*

*Chicago, May, 2, 1901.*

Dear Sir,

I am writing to express the sincere hope that we shall be able to secure for Chicago the Olympian games. I wish to assure you of our very great interest in the success of this effort. I am personally confident that if the games are assigned to Chicago the citizens of Chicago will leave nothing undone which would make the festival a most successful one.

I remain,

very truly yours,

WILLIAM R. HARPER.

President of the University of Chicago

*Le Président du Comité International Olympique, Paris.*

*Paris, le 9 mai 1901.*

Monsieur.

Le Comité des Jeux Olympiques de Chicago à décidé de demander au Comité International Olympique que la ville de Chicago soit choisie pour la célébration, en 1904, des Jeux Olympiques internationaux.

Suivant le désir exprimé par notre Consul à Chicago, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision prise par le Comité des Jeux Olympiques de sa résidence, décision qui a été notifiée par la poste, le 5 mai dernier, au Comité International.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères  
de la République Française,

Le Ministre Plénipotentiaire, Directeur P. I.  
J. DUBAU.

A ces divers documents en étaient joints quelques autres de moindre importance, entr'autres un exemplaire de la brochure publiée par les soins du Comité de Chicago et destinée à provoquer parmi les citoyens de cette ville les adhésions préalables

jugées nécessaires. Cette brochure contenait l'exposé du programme préliminaire des jeux de 1904 comportant toutes les formes de sport et un projet de budget prévoyant un excédent de recettes de 200.000 dollars.

Ces documents ayant été examinés, M. Henry Bréal est introduit. Secrétaire du Comité Franco-Américain pour le patronage des étudiants, M. Henry Bréal a été choisi pour défendre en cette circonstance les intérêts de Chicago. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le texte de son éloquent plaidoyer. S'appuyant sur le fait qu'avant même la décision du Comité International, plus de 120,000 dollars avaient été souscrits par les habitants de Chicago, commentant les articles favorables de la presse locale, l'initiative généreuse de l'Université et les dispositions enthousiastes de la jeunesse, M. Bréal montre habilement que jamais encore le Comité International ne s'est trouvé en présence d'un mouvement si conforme à ses désirs et aux intérêts de son oeuvre. M. Henry Bréal s'étant alors retiré, la discussion s'établit. Il est constaté qu'aucune des propositions faites au nom d'autres cités n'est accompagnée de garanties aussi considérables. La ville de Saint-Louis qui avait réclamé les Jeux Olympiques de façon à les faire coïncider avec l'Exposition universelle qui se tiendra dans son enceinte en 1904, se trouve distancée et son représentant, le comte de Penaloza, écrit de Londres pour prier le Comité International de surseoir à sa décision. Cette proposition fait l'objet d'un bref examen. Plusieurs membres du Comité se demandent s'il n'y aurait point intérêt à ajourner en effet la décision jusqu'à 1902. Finalement, cette solution qui paraît présenter plus d'inconvénients que d'avantages est écartée et la *Ville de Chicago est choisie à l'unanimité pour la célébration des Jeux Olympiques de 1904*. Ce qui contribue à l'unanimité de ce vote c'est qu'en dehors de M. Théodore Stanton qui assiste à la séance, les deux autres représentants des Etats-Unis qui n'ont pu venir, MM. le Professeur W. M. Sloane, de l'Université de Columbia (New-York) et Caspar Whitney sont d'accord pour conseiller Chicago. Ces messieurs ayant conféré le 30 avril dernier à New-York avec M. J. E. Sullivan, secrétaire de l'*Amateur Athletic Union* des Etats-Unis ont informé M. de Coubertin du résultat de leur conférence par une lettre où se trouve la conclusion suivante : « We all agreed on Chicago as the place where the Games should unquestionably be held ». Le Rev. R. S. de Courcy Laffan (Angleterre), se prononce de son côté très chafeu-

reusement en faveur de Chicago. Ces adhésions étaient évidemment de nature à faire impression sur le Comité.

Toutefois avant de laisser « les Olympiades passer l'Océan », les difficultés nouvelles auxquelles va donner lieu cet éloignement ont fait l'objet d'une discussion approfondie. Le comte Brunetta d'Usseaux (Italie) auquel s'associent le lieutenant Bergh (Suède) et le D<sup>r</sup> Jiri Guth (Bohême) demande que la question des transports maritimes soit signalée au Comité de Chicago comme l'une de celles qu'il importe de résoudre en premier lieu, soit par une entente avec les compagnies de navigation, soit de tout autre façon. M. Hebrard de Villeneuve demande de son côté que les règlements de concours soient l'objet d'une collaboration amicale du Comité de Chicago avec les représentants des autres pays de façon à ce qu'en Escrime, par exemple, la France et l'Italie, qui sont les nations dirigeantes, ne se voient pas imposer un code américain contraire à leurs coutumes. Les questions de durée, d'époque, de qualification et de récompenses sont aussi examinées. On tombe d'accord qu'une période de douze jours, entre le 10 et le 25 septembre, conviendrait mieux que toute autre, et le Président reçoit mission d'insister auprès des organisateurs pour que les concours de professionnels, s'il y en a, soient moins en vue et de moindre importance que les concours d'amateurs et pour que la valeur intrinsèque des objets d'art donnés en prix ne soit pas trop grande; pour qu'en un mot les principes d'amateurisme qui sont la sauvegarde des sports et le gage de leur avenir soient observés le plus strictement possible. Le comte Brunetta d'Usseaux recommande enfin l'organisation d'une sérieuse propagande européenne et il est entendu que la première page de la *Revue Olympique* sera mise à la disposition du Comité de Chicago pour la publication de ses communications officielles.

#### LES JEUX OLYMPIQUES DE 1908

Les délégués Allemands, le Prince Edouard de Salm-Hortsmar, le comte de Talleyrand-Perigord et le D<sup>r</sup> W. Gebhardt ont présenté un triple vœu tendant : 1<sup>o</sup> à l'organisation en 1902 d'un congrès chargé de rédiger un code définitif et obligatoire pour les concours olympiques. 2<sup>o</sup> à la désignation de Berlin comme siège des Jeux olympiques de 1908. 3<sup>o</sup> à la création d'une seconde série d'Olym-

piades qui auraient lieu à Athènes tous les quatre ans dans l'intervalle des Olympiades précédemment créées, lesquelles continueraient d'être célébrées dans les principales villes du monde.

Appuyé, au nom de la Suède, par le lieutenant Bergh, le choix de Berlin est envisagé avec sympathie par le Comité qui décide d'en prendre acte, sans toutefois juger possible de le rendre définitif si longtemps à l'avance. A ce propos, plusieurs délégués insistent pour que l'exemple donné par Chicago trouve des imitateurs et que les demandes formulées soient désormais accompagnées de quelques garanties d'exécution, telles que la formation d'un Comité préparatoire, une promesse d'appui des pouvoirs publics, etc... Quant à l'idée de créer une seconde série de Jeux Olympiques à Athènes, elle n'est pas récente. Successivement émise par S. A. R. Mgr le duc de Sparte, par le gouvernement Hellène et au sein du Comité international par M. D. Bikelas, elle soulève toujours les mêmes objections. Le fait que les circonstances ont, depuis cinq ans, empêché la Grèce de mettre à exécution un projet qui lui tenait à cœur indique l'imprudence que commettrait le Comité en assumant une initiative dont il ne serait pas en mesure d'assurer ensuite la réalisation; de plus, les Jeux ainsi créés revêtiraient le caractère d'une institution nationale plutôt qu'internationale et, par conséquent, ne seraient pas du ressort du Comité. Admettant, toutefois, l'intérêt d'une semblable fondation, le Comité décide, conformément au désir exprimé par le comte Mercati (Grèce) de prêter, le cas échéant, aux autorités hellènes, son concours le plus chaleureux pour assurer le succès des Olympiades athéniennes du jour où elles viendraient à être fondées. Ces diverses décisions sont prises à l'unanimité des voix.

#### L'UNIFICATION DES RÈGLEMENTS SPORTIFS

Le Comité International s'est trouvé en face de trois propositions relatives à une unification éventuelle des règlements sportifs. L'une mentionnée plus haut, due à l'initiative des représentants de l'Allemagne; une autre formulée par le lieutenant-colonel Balck et le Comité suédois; une troisième présentée par M. L.-P. Sheldon au nom de l'*Amateur Athletic Union* des Etats-Unis. Les deux premières revêtaient un caractère à la fois précis et impé-

ratif. Il s'agissait dans le premier cas, de rédiger un code sportif qui deviendrait obligatoire pour tous les Concours Olympiques à venir; le Comité ne s'est pas cru appelé à statuer souverainement sur des questions techniques et a écarté sagement ce projet. Le second a prêté à une discussion approfondie : il tendait à la convocation d'un congrès universel qui devait à la fois refondre toute l'organisation olympique et la restreindre, au point de vue sport, aux seuls exercices en usage dans l'antiquité. C'eût été remettre en question les résultats laborieusement acquis depuis sept ans et modifier gravement la base même de l'édifice. Le Congrès de Paris, en 1894, n'a-t-il pas admis, en effet, sur la proposition même des initiateurs de l'œuvre olympique, que ces Jeux comprendraient « autant que possible, toutes les formes d'exercices en usage dans le monde moderne ? » Cette seconde proposition a donc été résolument condamnée.

Restait la troisième que M. Sheldon est venue défendre lui-même avec beaucoup de talent et de conviction. Après avoir rappelé discrètement les incidents qui se sont produits pendant les concours de 1900, M. Sheldon déclare que l'opinion en Amérique, a été vivement frappée de l'utilité qu'il y aurait à rédiger des règlements applicables aux réunions internationales et propres à éviter toutes disputes et tous conflits. Il demande au Comité de se charger de cette tâche, soit directement en se faisant investir par les fédérations sportives des différents pays, des pouvoirs nécessaires, soit indirectement en convoquant une sorte de conférence composée de personnalités compétentes.

Une telle mission n'a rien de contraire aux traditions du Comité, puisqu'elle équivalait à reprendre l'œuvre déjà ébauchée par le Congrès de 1894. Mais le procédé indirect est seul admissible; même investis de mandats spéciaux, les membres du Comité ne consentiraient pas à se charger eux-mêmes d'unifier les règlements; ils ont, au contraire, toute qualité pour provoquer la réunion des compétences techniques susceptibles de mener à bien cette délicate entreprise. Sur la proposition du comte Brunetta d'Usseaux (Italie), ils décident de procéder avant tout, à une enquête préliminaire auprès des grandes fédérations et sociétés de sport du monde entier, afin de fixer les points sur lesquels il y aurait lieu de faire porter le travail d'unification. Le baron de Tuyll (Hollande) recommande de limiter l'entreprise aux seuls sports athlétiques. Enfin, il est décidé à l'unanimité que, s'il est jugé

utile de convoquer un Congrès, ce congrès, se réunira à Bruxelles, et que le patronage en sera dès à présent offert à S. M. le Roi des Belges.

## DIPLOME D'HONNEUR

Le Comité international décide en outre, la création d'un Diplôme d'Honneur d'une grande valeur artistique et qui, attribué en de rares occasions à ceux qui auront rendu les services les plus longs et les plus signalés à l'œuvre olympique, et à la cause du sport et de l'éducation physique, deviendra la plus haute récompense qui puisse être obtenue dans cet ordre d'idées. Quant à la médaille commémorative du rétablissement des Jeux Olympiques, il est décidé d'en présenter un exemplaire à M. le Président des Etats-Unis, à l'occasion du vote par lequel Chicago vient d'être désigné pour la célébration des Jeux de 1904; le Comité émet en outre le vœu que M. Mac-Kinley accepte la présidence d'honneur de ces Jeux, qui lui sera offerte par le Comité organisateur.

Diverses décisions d'ordre intérieur complètent le bilan de cette session bien remplie qui s'est terminée par l'expression des remerciements adressés par M. de Coubertin au Baron de Blonay (Suisse), qui a rempli les fonctions de secrétaire, et par le comte Brunetta d'Usseaux (Italie), au nom de tous ses collègues, au Président du Comité.

---

## ECHOS ET NOUVELLES

---

M. le Président de la République Française a reçu le lundi 27 Mai au Palais de l'Elysée les membres du Comité International Olympique, avec lesquels il s'est entretenu cordialement. Le Chef de l'Etat a appris, avec intérêt, les résultats de leurs délibérations, et a formé des vœux pour la réussite des fêtes de Chicago.